Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20261105-2026_11_05_14-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Goulien, sur convocations qui leur ont été adressées par le Président le dix-neuf et vingt-neuf octobre deux mille vingt-six, la première portant spécifiquement sur le point relatif à la délégation de service public.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Sandrine PAUL, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Isabelle PALUD) ; Florian LE BARS (procuration à Yvan MOULLEC) ;

PONT-CROIX : Frédéric TANTER (procuration à Jeanine GUILLOU) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Emmanuelle Pothain, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre d'absents : 3
Nombre de procuration : 3
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20261105-2026_11_05_14-DE

2026-11-05-14 Appui à la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt ADAPTO+

Les littoraux à falaise haute du Cap Sizun sont soumis à une probable augmentation de la fréquence des phénomènes d'effondrement de falaise, phénomènes relativement inattendus sur des traits de côte considérés comme plus stables et probablement liés au changement climatique et à des hivers particulièrement pluvieux.

D'intensité variable, de simplement perceptible (recul sur toute la hauteur de la falaise mais sur moins d'un mètre de profondeur) à aléa majeur (recul instantané du trait de côte d'une vingtaine de mètres comme observé au printemps 2024 à la Pointe du Raz), ces phénomènes ont des effets bien réels sur le patrimoine historique (disparition des murs à goémon) et peuvent être considéré comme risque majeur quand ils affectent la sécurité du public empruntant notamment le GR34.
Il s'agira donc à l'avenir d'adapter le tracé du GR34 afin de prendre en compte ce risque en développement.

Outre les difficultés déjà connues liées à une modification du tracé du sentier littoral, un diagnostic de la situation pouvant inclure une évaluation de la sensibilité du sous-sol aux mouvements de terrain nécessite des compétences ou des moyens dont nous ne disposons pas localement.

Aussi, pour accompagner le territoire dans cette stratégie d'adaptation, il est proposé de répondre à un appel à manifestation d'intérêt LIFE Adapto+ porté par le Conservatoire du littoral, le BRGM, l'INRAE et le CEREMA et qui permettrait de bénéficier d'un accompagnement technique de ces acteurs institutionnels de 45 jours sur la période 2027-2029 sur l'adaptation du sentier côtier des falaises hautes du Cap Sizun (Plogoff, Cléden-Cap-Sizun, Goulien, Beuzec-Cap-Sizun).

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Candidate à l'AMI Life Adpato +.

Pour copie certifiée conforme,
A Goulien,

Le 5 novembre 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Nadine KERSAUDY

Date de mise en ligne : le 12 novembre 2026